

Le ~~MTQ~~ **Environnement Canada** autrefois opposé à l'expansion portuaire à Beauport

Publié le 10 juillet 2016 (**Rectifié par ASLB le 20 juillet 2016**)



En 1976, l'Administration du Port de Québec, ainsi nommée à l'époque, voulait se doter de nouveaux terrains pour le transbordement maritime de matières en vrac en remblayant le fleuve sur plusieurs dizaines d'hectares le long des battures de Beauport. La péninsule de Beauport, elle-même créée par remblaiement, avait alors la même superficie qu'aujourd'hui. Évidemment, la « plage de la Baie de Beauport » n'était pas encore aménagée ni vraiment fréquentée. Le texte qui suit est extrait d'un document de 1976 du Service de la Gestion de l'Environnement du ministère des ~~Transports du Québec~~ **Pêches et de l'Environnement du Canada** commentant ce projet d'expansion portuaire. Il est intéressant de le lire en pensant à la qualité de vie, à la valeur de la beauté d'un paysage littoral, au tourisme, aux accès publics au fleuve, aux poussières métalliques issues du port dans les quartiers centraux, au risque d'accident grave associé au stockage de matières liquides dangereuses, au port de Cacouna, aux bélugas, au projet d'expansion portuaire Beauport 2020 et à la gestion intégrée du transport maritime le long du Saint-Laurent :

« Considérant [...] l'impact du remplissage sur l'attrait touristique de Québec, le Service de gestion de l'environnement croit qu'il serait pertinent de cesser le remplissage des battures de Beauport. [...] Le Service de gestion de l'environnement est d'avis que si une zone industrialo-portuaire doit être développée dans la région de Québec, ce projet devrait être précédé d'une étude des sites alternatifs. Cette étude devrait inclure, outre les dimensions traditionnelles (physique et économique), la dimension environnementale. Ainsi, la décision de développer serait prise avec un éventail de connaissances beaucoup plus complet, évitant ainsi de détruire irrémédiablement des sites à conserver. [...] Les propriétés du Gouvernement fédéral doivent contribuer au développement régional tout en respectant la qualité de la vie. Ce serait jouer le jeu des spéculateurs que de rechercher la seule rentabilité économique d'un développement. C'est avec une grande prudence et une connaissance suffisante du contexte global (social, économique et environnemental) que la décision de développer à un endroit donné une zone industrialo-portuaire à Québec devrait être prise. »

Force est de constater que le gouvernement fédéral a procrastiné durant quatre décennies, évitant de réfléchir sur les façons de faire du transbordement maritime de matières en vrac loin des zones densément peuplées et de la ville patrimoniale. De plus, le port de Québec existe encore, les lubies expansionnistes d'antan ne s'étant pas avérées aussi cruciales pour sa survie qu'on voulait nous le faire croire. On constate aussi que le gouvernement ~~du Québec~~ **fédéral** de l'époque semblait beaucoup moins complaisant qu'aujourd'hui à l'endroit des projets du Port de Québec. Enfin, on voit combien le projet Beauport 2020, dont les 17 hectares de remblaiement à côté de la plage publique visent l'augmentation du transbordement de vracs pour renflouer un Port mal entretenu au fil des ans, ressemble à un projet d'une époque vraiment révolue.

Jean Lacoursière, Québec